

PROJET DE CADRE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

▪ Code UFJT :203819...../...../.....

▪ Nom de l'établissement: [Résidence Jeunes les Noyers Verts](#)

raison sociale de la personne morale ...[association...](#)

.....

▪ Adresse de l'établissement : [Chemin des Noisetiers](#)

▪ Code Postal : [38500](#) Commune : [VOIRON](#)

▪ Téléphone : [04-76-07-37-11](#)

▪ Fax : [04-76-55-65-14](#)

▪ Email : residencejeunesInv@relaisozanam.org

DATE de PASSAGE en CROSMS : 2004

ANNEE 2010

Ce document s'appuie sur et vient en complément des éléments du dossier vert annexés.

Il a été élaboré à partir d'un travail collectif inter-institutionnel (CAF, Conseils Généraux, DDASS/DRASS, URHAJ et en référence aux : Circulaire DGAS 17 décembre 1996, Circulaire CNAF du 22 juin 2006, Référentiel Qualité des FJT du Rhône et de l'Ain

PREMIERE PARTIE :
LA POPULATION ACCUEILLIE

Ce chapitre s'appuie sur les données recueillies dans le cadre de l'outil d'observation et en fait une analyse.

Ces données pourront être complétées par une analyse des parcours résidentiels (si évolution vers le système d'information COHPHRA).

Ce chapitre doit notamment permettre de vérifier comment la mixité sociale est composée.

Il comporte également une analyse par le FJT de l'évolution de la population accueillie.

NB : sont jointes en annexe les données de l'observatoire de la population

I - POPULATION ACCUEILLIE : DONNEES GENERALES

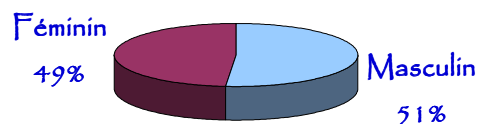
- I-1 Nombre de jeunes qui ont séjourné dans le FJT au cours de l'année : **74 jeunes (dont 3 couples et 3 collocations)**
Dont nombre de jeunes ayant réalisé un séjour fractionné (1) : **1 jeune**
- I-2 Nombre de jeunes sortis du FJT au cours de l'année : **44 jeunes**
- I-3 Nombre de jeunes admis comme « entrant » pour l'année : **39 jeunes (dont 3 collocations)**
- I-4 Durée moyenne des séjours en mois (pour les résidents sortis du FJT au cours de l'année) : **8,2 mois**
- I-5 Nombre de jeunes présents au 31.12.2010 : **30 jeunes**
- I-7 Taux d'occupation de l'établissement au 31/12/2010 : **70%**

I - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Cette partie s'appuie sur les données recueillies dans le cadre de l'outil d'observation (aujourd'hui observatoire de la population) et en fait une analyse. Cette analyse s'appuie sur tout ou partie des rubriques de l'observatoire :

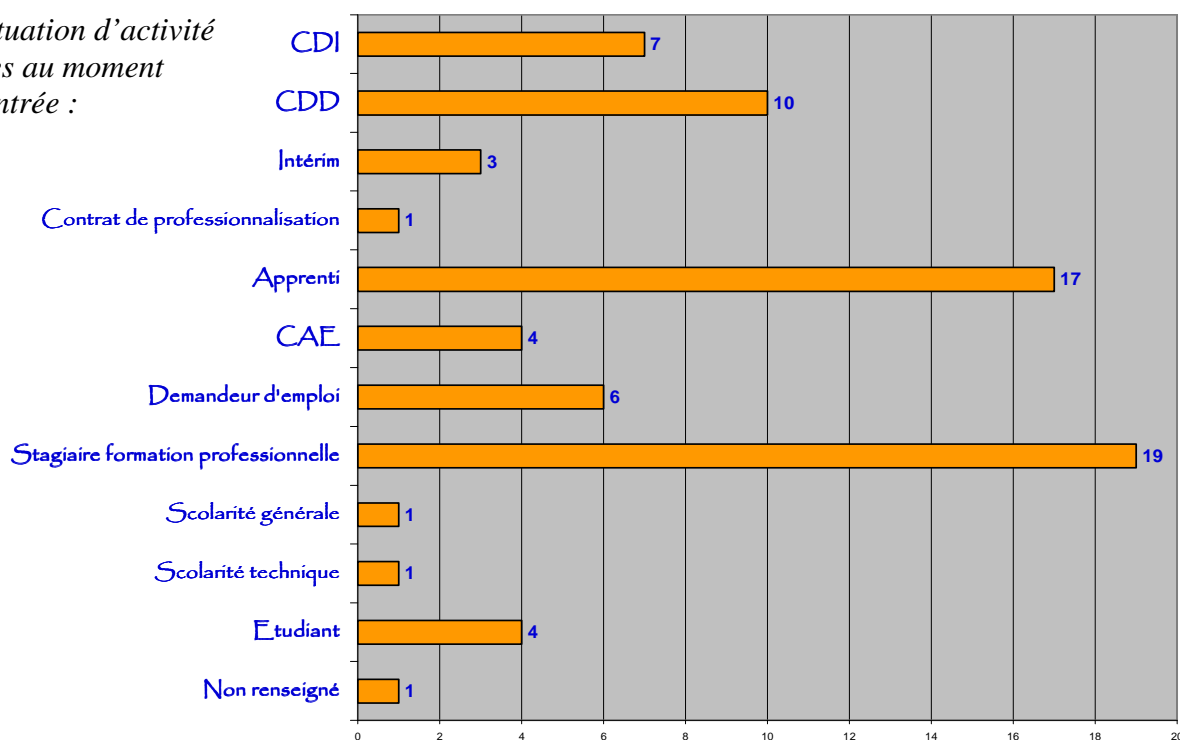
- *Age des résidents à l'entrée* : **moyenne de 21,9 ans**

- *Sexe* : **masculin : 38 jeunes, féminin : 36 jeunes**



- *Situation familiale (si famille avec enfants préciser)* : **68 célibataires et 6 en couple**

- *Situation d'activité des jeunes au moment de leur entrée* :



➤ Niveau scolaire des jeunes au moment de leur entrée :

Primaire	Collège, brevet	CAP/BEP Niveau ou diplôme	Bac pro ou technique Niveau ou diplôme	Bac général	BTS/IUT Niveau ou diplôme	Deug Niveau ou diplôme	Bac +3 Et +	NR
2	2	18	4	6	12	1	15	14

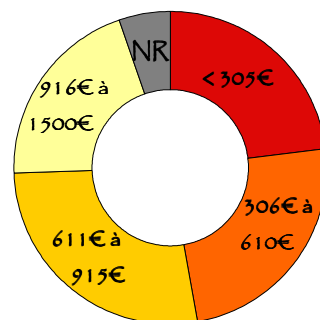
➤ Nature des Ressources :

Liée à l'activité	Aide à la personne	Tiers privé	Aucune	NR
58	1	2	12	1

➤ Montant des Ressources Mensuelles, en euros :

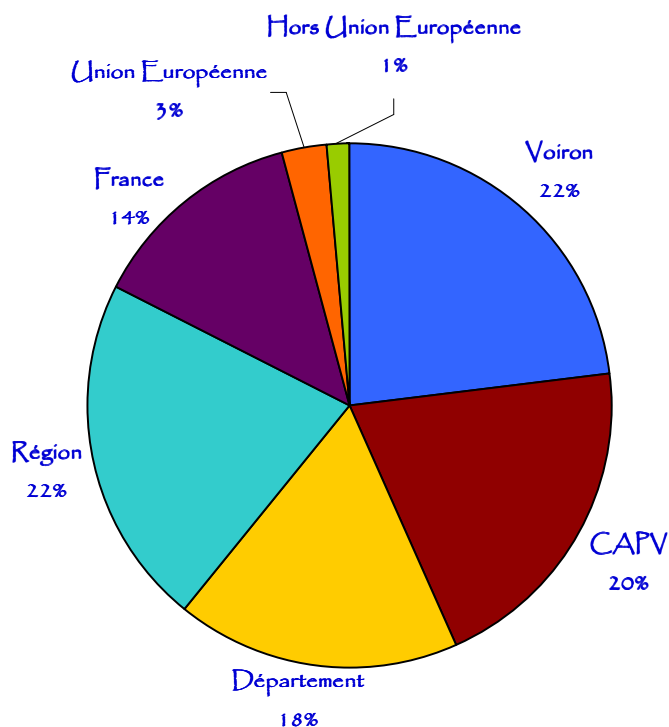
≤150	151 à 305	306 à 460	461 à 500	501 à 610	611 à 765
14	3	9	2	7	15

766 à 915	916 à 1000	1001 à 1065	1066 à 1499	≥1500	NR
5	3	4	8	0	4



➤ Origine Résidentielle des jeunes au moment de leur entrée :

Voiron	17
CAPV	15
Bilieu	1
Chirens	1
La Buisse	2
St-Blaise du Buis	1
St-Etienne de Crossey	1
St-Geoire en Valdaine	1
St Jean de Moirans	4
Tullins	1
Voreppe	2
Vourey	1
Département	13
Région	16
France	10
Union Européenne	2
Hors UE	1



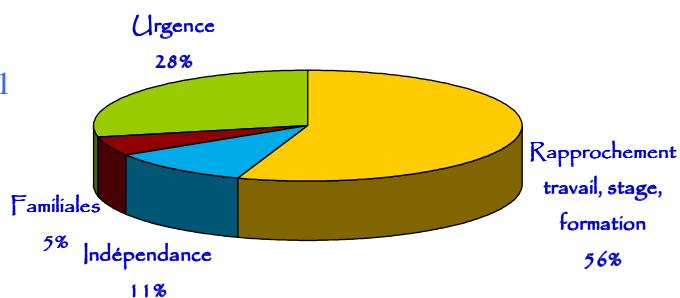
➤ Raisons de recherche de logement :

Rapprochement travail, stage, formation : 41

Indépendance : 8

Urgence : 21

Familiales : 4

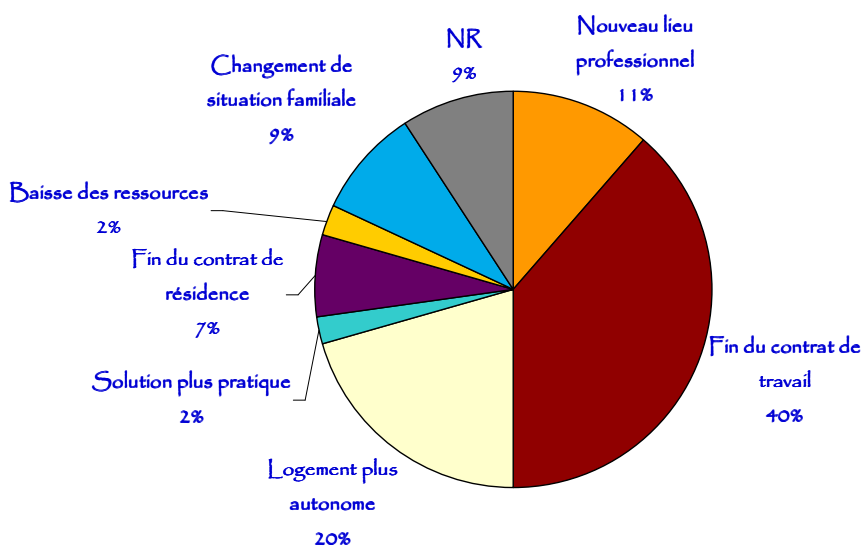


➤ *Durée de séjour* : moyenne de 8 mois

➤ *Raisons du départ du FJT et situation de logement et lieu à la sortie* :

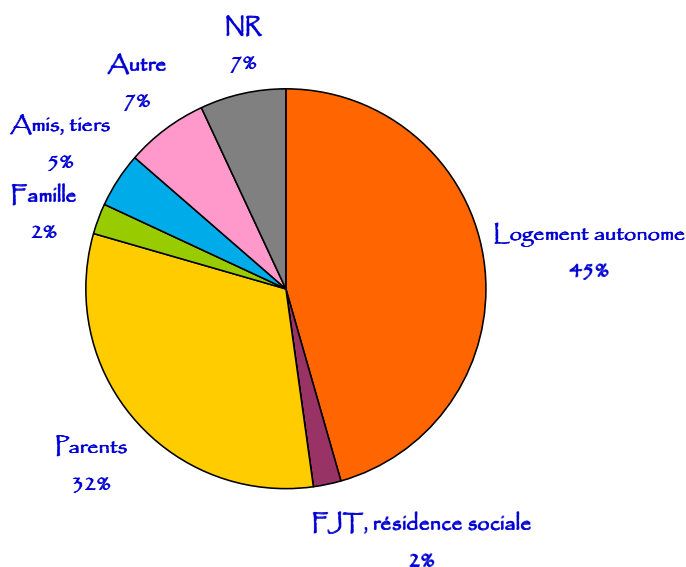
Raison du départ du FJT

Nouveau lieu professionnel	5
Fin du contrat de travail	17
Logement plus autonome	9
Solution plus pratique	1
Fin du contrat de résidence	3
Baisse des ressources	1
Changement de situation familiale	4
Non Renseigné	4



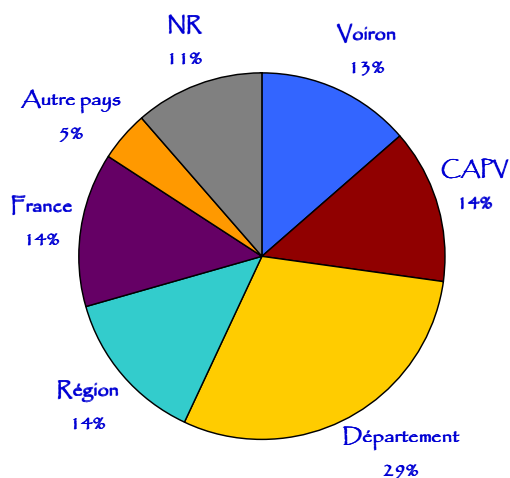
Situation de logement à la sortie

Logement autonome	20
FJT, résidence sociale	1
Autre institution	0
Parents	14
Famille	1
Amis, tiers	2
Autre	3
Non Renseigné	3



Destination de sortie

Voiron	6
CAPV	6
Département	13
Région	6
France	6
Union Européenne	1
Hors Union Européenne	1
Non Renseigné	1

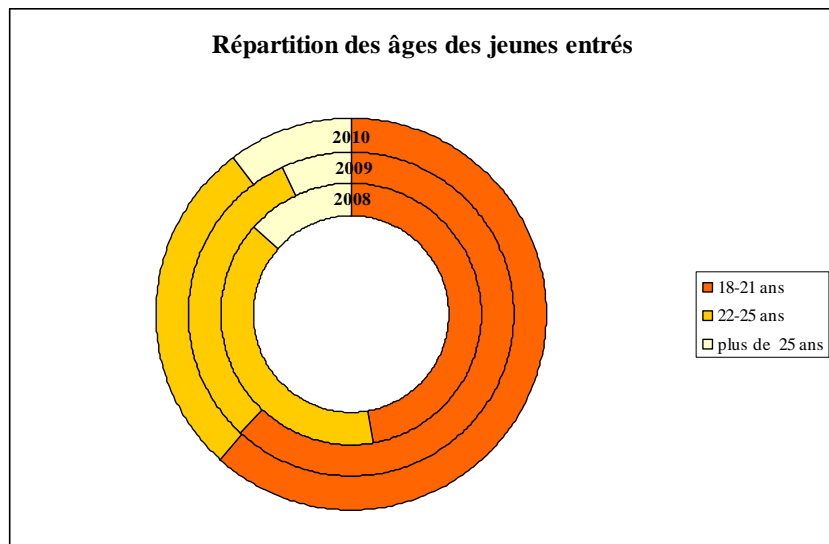


Ce chapitre doit notamment permettre de vérifier comment la mixité sociale est composée.

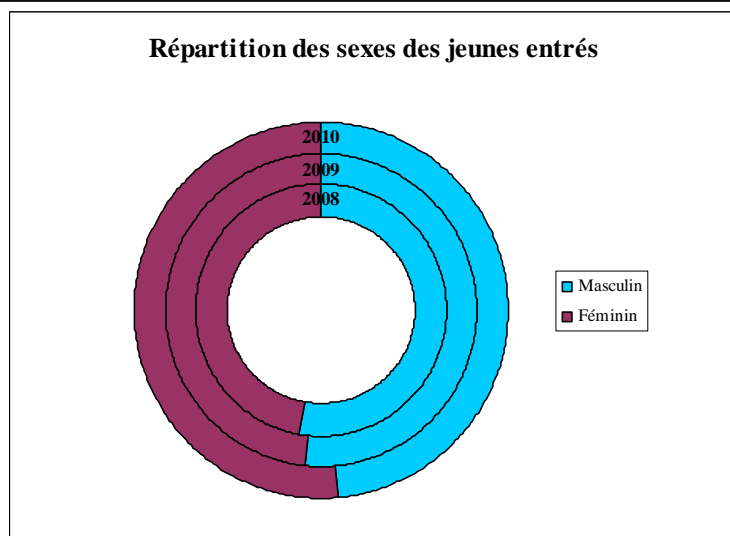
II -EVOLUTION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Il s'agit ici de présenter l'analyse produite par l'équipe d'animation sur l'évolution de la population accueillie dans l'année écoulée.

Afin de présenter l'évolution de la population accueillie, nous allons nous baser sur des statistiques ayant été établies sur les trois dernières années.

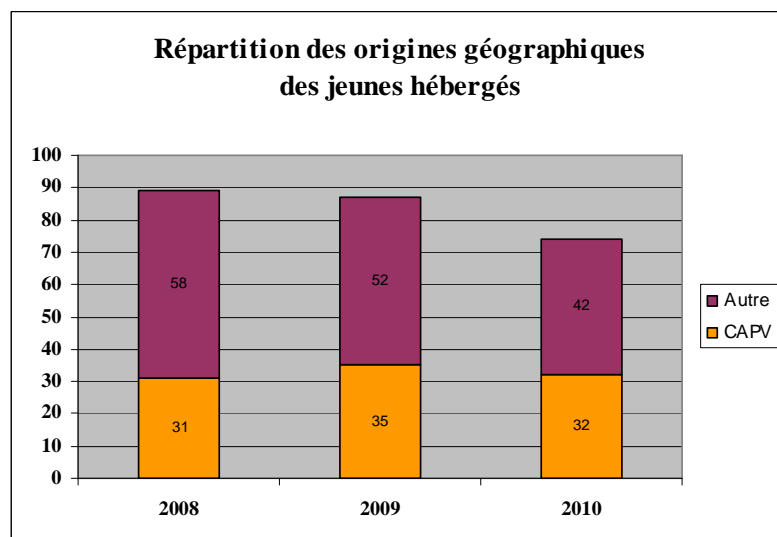


Nous constatons que les jeunes qui entrent au FJT sont de plus en plus jeunes ces dernières années. Il peut s'agir de jeunes étudiants, mais aussi de plus en plus souvent de jeunes isolés suite à des ruptures familiales, mises à la porte, ...



La proportion du nombre de filles entrants au FJT est de plus en plus élevée, dépassant la moitié pour 2010.

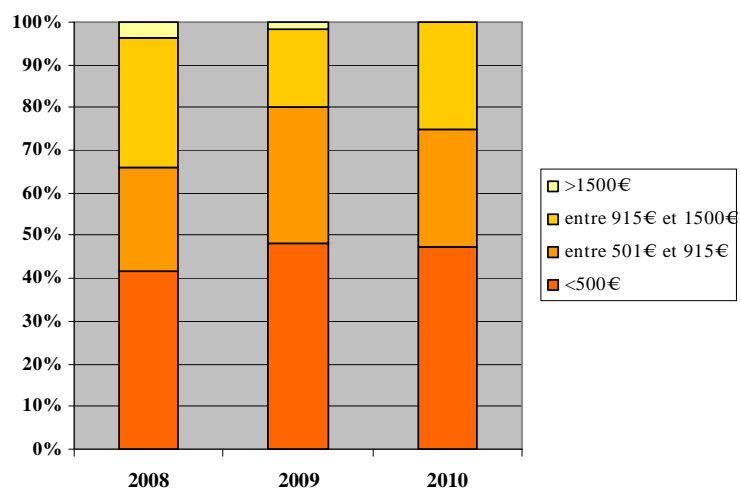
Nous rencontrons de nombreuses jeunes filles en situation de grande précarité et elles sont souvent prioritaires par rapport aux jeunes hommes pour des questions de protection.



La part de jeunes issus du Pays Voironnais hébergés au FJT augmente au fil des années.

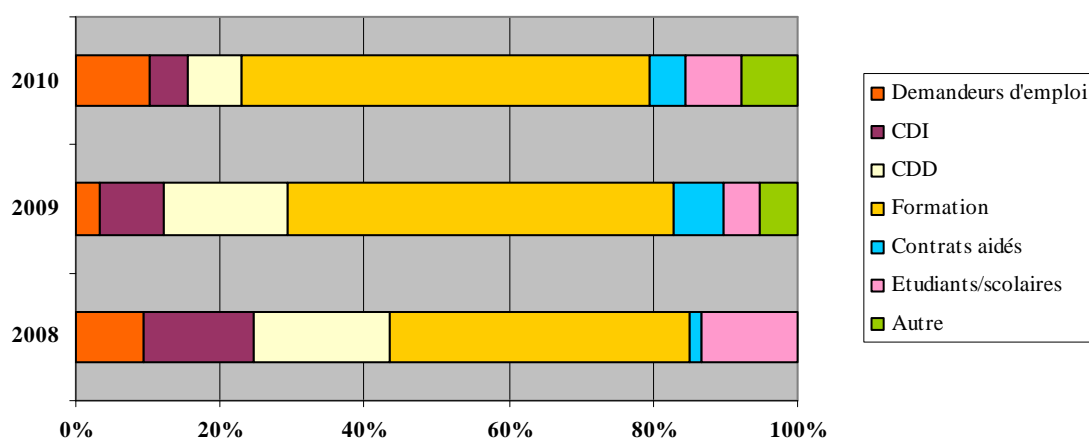
Ceci peut provenir du fait que de plus en plus de jeunes demandent un logement au FJT car ils n'ont pas d'autres solutions, plus que par mobilité professionnelle.

Montant des revenus des jeunes entrés



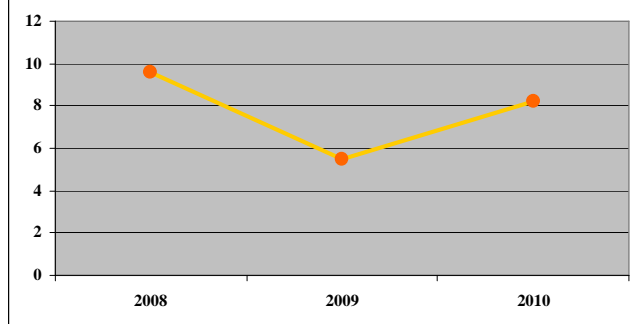
Depuis 2008, le pourcentage des jeunes ayant des revenus inférieurs à 500€ a tendance à augmenter. Il peut s'agir de jeunes étudiants encore dépendants de leurs parents financièrement ou de jeunes ayant des revenus issus du monde du travail relativement faibles. Ils représentent quasiment 50% des jeunes entrées au FJT ces deux dernières années.

Situations professionnelles des jeunes entrés



La proportion de jeunes demandeurs d'emploi a nettement augmentée en 2010. On constate également que les jeunes en contrats plus stables, tels des CDD voir des CDI et en nette diminution ces dernières années. Les jeunes en formation sont de plus en plus nombreux.

Durée du séjour moyenne (mois)



Comme le montre la durée moyenne de séjour, les jeunes restent plus longtemps au FJT, n'ayant pas aussi rapidement qu'auparavant des solutions de sortie.

De manière générale nous pouvons constater que l'instabilité des situations professionnelles des jeunes, la précarité de leurs ressources, associés à des ruptures familiales rendent l'accès à un logement de droit commun problématique. De même, l'accès à un hébergement au FJT n'est pas toujours possible, car sans garantie de ressources, les jeunes pourraient se retrouver rapidement en difficulté financière et ne plus pouvoir assurer leurs dépenses de loyer ou vivre décemment.

DEUXIEME PARTIE : LES MOYENS DU PROJET PRESTATIONS SERVICES ET PERSONNELS

I – PRESTATIONS ET SERVICES

A l'appui des fiches d'activité « gestion de logement », il s'agit de présenter sous cette rubrique les éléments complémentaires destinés à expliciter comment chacune de ces activités concourt au projet de l'établissement et comment elles participent de la mixité sociale.

I.1 HABITAT :

Descriptif de la diversité de l'offre proposée :

- Type de logements :
 - 30 studios meublés et équipés de 20m²
 - 3 studios meublés et équipés de 17 m²
 - 10 studios meublés et équipés de 15 m²
- Montant des redevances pratiquées par type de logement
 - studios de 20m² : 401,60€
 - studios de 17 m² : 386,73€
 - studios de 15 m² : 290,73€

Descriptif des services associés et ses caractéristiques (laverie, espaces collectifs...)

- Laverie : deux machines à laver et un sèche-linge avec un accès géré par le personnel
- Salle collective (avec une cuisine équipée, un point informations, un espace informatique, un baby-foot, du matériel de sport et de cuisine, des jeux de société) : ouverte une soirée par semaine ainsi que sur des temps d'animation ponctuels, afin de permettre aux jeunes de se rencontrer, d'avoir accès à Internet, de venir se renseigner, se documenter ou tout simplement échanger avec l'animatrice
- Garage à deux-roues
- Un agent de maintenance et de gardiennage : afin d'assurer le confort des logements et la sécurité et le calme au sein de la Résidence

➤ Comment cette offre contribue-t-elle à favoriser la mixité ? des prix variés selon la taille du logement offrant une possibilité d'accès à tous, deux résidences sur des sites différents favorisant le rapprochement du lieu de travail ou de formation et permettant de veiller à l'équilibre des structures, un accompagnement au logement facilitant les démarches des résidents

➤ Comment les services associés à l'habitat sont-ils intégrés dans l'animation du vivre ensemble ?

Ces services nécessitent une organisation et une sensibilisation des résidents afin de permettre un accès à tous, un partage des services, le respect de chacun.

I.2 RESTAURATION:

Descriptif de l'activité restauration ou des équipements proposés pour l'alimentation des jeunes au sein de la structure.

La Résidence ne comprend pas de service de restauration. Cependant des animations autour de l'alimentation sont proposées une fois par mois. La salle collective comprenant une cuisine aménagée permet de réaliser et partager des repas avec les résidents. Les résidents ont également la possibilité d'emprunter du matériel de cuisine afin de varier leurs repas.

Tarifs pratiqués (moyenne par repas) : aucune participation financière n'est demandée afin de permettre un accès au plus grand nombre ; c'est la participation à la préparation et l'organisation du repas qui est recherchée (idées de menus, courses, réalisation du repas, rangement, etc.). Il peut arriver qu'il soit demandé à chaque résident d'emmener un aliment ou un plat qu'il souhaite partager avec les autres.

➤ L'éducation alimentaire des jeunes est-elle une préoccupation portée par les personnels de restauration et les équipes éducatives? Comment ?

L'éducatrice chargée de l'animation participe à la sensibilisation des jeunes sur une alimentation variée et équilibrée avec un petit budget, en profitant des animations « repas » pour échanger sur le sujet : achat des aliments, préparation du repas, convivialité.

De plus des courses collectives sont proposées une fois par mois ; elles sont également un moyen de pratiquer l'éducation alimentaire ; elles permettent aussi aux jeunes d'échanger des idées de menus, de se donner des conseils.

I.2 AUTRES ACTIVITES ou SERVICES COLLECTIFS:

Au cours de l'année 2010, les animations collectives ont eu plus de succès auprès des jeunes, notamment grâce à l'aménagement de la salle collective.

Ainsi **des animations ont eu lieu au sein du foyer jeunes travailleurs**, tels que les repas mensuels présentés ci-dessus, des soirées jeux, ... Ils ont offert l'opportunité d'aborder des sujets variés avec les jeunes, liés à la vie de la résidence ou à la vie en société en général. Ils sont un espace de création de lien, d'échanges, mais aussi de rigolades permettant de faire une coupure par rapport aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Des **animations sportives et culturelles** à l'extérieur ont pu également être réalisées. Ainsi, des jeunes ont participé à une balade en raquettes organisée par le village de Corrençon-en-Vercors ; cette action avait pour but à la fois de permettre aux jeunes de pratiquer une activité physique, favorisant ainsi leur hygiène de vie, de les sensibiliser à la nature qui les entoure, mais aussi de découvrir une nouvelle activité. Certains ont également assisté à la manifestation « Imaginez Maintenant » offrant des expérimentations artistiques sur le site de la Bastille ; cette sortie a permis de favoriser une démocratisation de la culture auprès des jeunes, de leur permettre de découvrir un patrimoine local.

C'est au total une quinzaine de jeunes qui ont participé aux actions collectives, dont un groupe de 5-6 jeunes très régulièrement présents. Les animations leur ont permis de se rencontrer, de créer des liens et d'avoir envie de se retrouver aux actions organisées par la Résidence. Certains se retrouvent également en dehors de ces temps organisés, rompant ainsi leur isolement.

Tout comme pour l'année 2009, le **Conseil de la Vie Sociale** n'a pas pu être mis en place, du fait notamment d'un « turn-over » important des résidents, ne favorisant pas les possibilités et les envies d'investissement de chacun. En revanche, un « pot de rentrée » en présence de l'ensemble de l'équipe a été l'occasion de recueillir les remarques et envies des jeunes par rapport à l'organisation et la vie de la résidence. L'ensemble des animations collectives voire les entretiens individuels sont également un moyen informel de prendre en compte les suggestions des résidents.

III- PERSONNELS

I Personnel salarié

Il s'agit de reprendre le tableau « Ressources Humaines » de l'analyse de gestion et de classer les personnels par catégories, comme ci-après, en identifiant les titulaires de postes FONJEP Affaires Sociales (DRASS, DDASS) et Autres dans la rubrique « autre contrat. Précisez ».

(Tableau ressources humaines de l'analyse de gestion)

Initiale du salarié	sexe	Année naissance	Intitulé poste	ETP	Salaire brut annuel	Année arrivée association	Année accession poste	Type contrat	FONJEP	Diplôme le +élevé	Autres formations	Formation en cours
HM	F	1982	ES	0,75	20045	2009	2009	CDI	1	ES		
LM	F	1986	ES	0,75	20045	2009	2009	CDI				

1 : Personnel de direction

0,50 ETP de Directeur

2 : Personnel socio-éducatif

1,50 ETP d'éducateur spécialisé

3 : Personnel associé à la fonction socio-éducative (accueil, sécurité, veille, médiation...)

0,80 ETP d'accueil, secrétariat

0,75 ETP de veille en soirée

0,25 ETP du service de maintenance

4 : Autres personnels

II Bénévoles intervenant dans l'activité de la structure

Activité	Nombre de bénévoles	Nombre d'heures mensuelles
Reunion residants	2	2h

III Politique de formation continue du FJT :

Existe-il un plan de formation (annuel / pluriannuel) ?

Oui, sur l'ensemble de l'association

Quelles actions mises en place en terme de formation et d'accompagnement

Formation proposés par nos partenaires (URHAJ...)

TROISIEME PARTIE :

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIO-EDUCATIF DU FJT

Ce chapitre décrit les modalités (pratiques, processus, organisations) et moyens de mise en œuvre du projet socio-éducatif (actions, partenariat).

Il comprend quelques questions indicatives pour vous permettre de préciser ces pratiques et organisations.

Il précise les évolutions, met en valeur les actions ou mesures particulières mises en place.

Ce chapitre doit permettre d'éclairer notamment les questionnements suivants :

Comment la mixité sociale est favorisée dans l'habitat et l'animation ?

Comment les jeunes sont associés et leurs potentiels valorisés dans ce projet ?

Comment le FJT s'inscrit dans une politique locale de la jeunesse et de l'habitat, à deux niveaux :

sur le plan institutionnel ?

dans le cadre de l'accompagnement des jeunes ?

Si et comment le FJT est engagé dans un processus d'évaluation et de démarche qualité

I - LE FJT : UNE MISSION D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

L'organisation de l'accueil, information et orientation à tous les publics jeunes demandeurs.

- L'identification du FJT sur son territoire

Un important travail en partenariat (rencontres, réunions de travail, commissions, lien entre les travailleurs sociaux, etc.) permet au FJT d'être identifié sur le territoire : Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Conseil Général, Centres Communaux d'Action Sociale, Maison de l'Emploi, Centres de formations, Lycées, Entreprises

Une nouvelle plaquette du FJT à destination des jeunes et des partenaires a été réalisée afin de favoriser la communication

- L'organisation de l'espace d'accueil

Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h, les éducatrices sont présentes régulièrement en début de soirée afin de permettre de fixer des temps d'entretiens avec les jeunes en dehors de leur temps de travail

- L'organisation du processus d'accueil

Accueil téléphonique et sur place aux horaires d'ouverture par la secrétaire de la structure et éventuellement par les éducatrices en fonction de leur disponibilité et de la situation

Le processus de traitement de la DEMANDE

- Premier contact par téléphone : donner des renseignements, vérifier la possibilité et la pertinence d'un hébergement en FJT, prendre la demande
- RDV avec le jeune : enregistrement de la demande, constitution du dossier avec les pièces justificatives, présentation de la structure et de son règlement
- Etude de la demande en Commission directe ou interpartenariale
- Transmission de la réponse de la Commission au jeune

La demande doit être formulée par le jeune et c'est ce dernier qui doit constituer son dossier ; les partenaires participent à l'évaluation de la situation du jeune.

L'admission et l'entrée

- Le recours au Dépôt de garantie (Locapass) est-il couramment pratiqué ? oui, dès que les jeunes en ont besoin

Combien de dossiers dans l'année ? 12

- Le FJT assure-t-il l'aide au montage du dossier APL ? oui en aidant les jeunes à remplir les documents, en envoyant le dossier, en assurant le suivi de l'étude du dossier tout en expliquant les démarches effectuées aux résidents dans le but de les préparer à la gestion des démarches dans leur futur logement

C'est le FJT qui perçoit l'APL directement afin de permettre aux jeunes de ne verser qu'un résiduel de loyer dès leur mois d'entrée (basé sur l'estimation du montant de l'APL)

La sortie du FJT (préparation à..., accompagnement)

Les travailleurs sociaux accompagnent les jeunes dans leur sortie du FJT en les conseillant dans leurs recherches de logement, en les informant sur le droit des locataires, les obligations législatives, ...en lien notamment avec la personne de la MAIJ (CLLAJ de Voiron).

II – LE FJT : UNE MISSION D'APPRENTISSAGE DU « VIVRE ENSEMBLE »

La vie collective :

- Animations et activités hors habitat et restauration

Des animations culturelles, sportives, de sensibilisation sur la prévention sont proposées par l'éducatrice chargée de l'animation

- L'organisation des temps d'animation et d'activités

La participation aux animations se fait sur la base du volontariat, mais les jeunes doivent s'inscrire au préalable afin d'organiser les animations. Les idées et envies des résidents sont vivement attendues par l'animatrice et prises en compte dans la mesure du possible.

- Les moyens de gestion et d'animation des espaces collectifs

Un budget animation est géré par l'éducatrice chargée de l'animation afin de proposer des activités sur toute l'année ou d'effectuer des achats nécessaires à l'animation.

Les jeunes participent financièrement aux animations proposées

Les espaces collectifs sont ouverts en présence du personnel une à deux soirées par semaine. Les jeunes peuvent profiter du terrain qui entoure la Résidence à tout moment. Chacun est responsable de la propreté et du calme dans les espaces ouverts ou de passage.

L'accès à la citoyenneté et à la vie sociale :

- Les mesures porteuses d'une dynamique de participation des jeunes à la vie du foyer : le droit à l'expression, le conseil de vie sociale, la participation aux instances de l'institution...

Le conseil de la vie sociale, bien qu'il ait été expliqué aux jeunes, n'est pas mis en place du fait du « turn over » important des résidents, qui ne permet pas un réel investissement de leur part.

Cependant les jeunes ont été invités à un pot de rentrée visant notamment à présenter l'équipe, le fonctionnement de la structure et à laisser la place aux remarques, questions, suggestions des résidents, mais aussi des temps de réflexion sur la vie du foyer leur ont été proposés.

Finalement, c'est lors des repas mensuels organisés au FJT que les jeunes sont davantage amenés à faire part de leurs remarques, à échanger sur la vie de la structure, etc. L'éducatrice chargée de l'animation peut alors faire le lien avec le reste de l'équipe et la direction.

- Les mesures porteuses d'un droit individuel à l'intimité

Les logements des jeunes sont des espaces privés qu'ils peuvent aménager et décorer comme bon leur semble (dans la mesure où il le rend dans le même état que dans lequel ils l'ont trouvé). Ils sont responsables des personnes qu'ils y invitent.

Les professionnels, sauf en cas de force majeure, n'entrent dans les logements qu'en présence ou avec accord du résident.

Les jeunes sont libres de participer aux animations collectives.

Les partenariats, les nommer, les caractériser

L'URHAJ

Le Pays Voironnais

Le Conseil Général

Le CCAS de Voiron

La Maison de l'Emploi

La CAF

Amallia

Le Centre de Planification et d'Education Familiale

Les questions suivantes seront développées

Comment les résidents sont incités à avoir le sens de l'intérêt général ?

Le règlement intérieur de la Résidence sensibilise les jeunes à l'intérêt général, dans l'idée de rendre le vivre ensemble le plus agréable possible pour tous : respect du voisinage, entretien des parties communes, tri des déchets, participation à des temps d'échange ou d'animation collective. L'équipe fait en sorte que les résidents puissent régler entre eux leurs litiges ou malentendus et intervient dans un second temps si nécessaire.

Comment la mixité sociale est-elle favorisée dans l'habitat et l'animation ?

Grâce à deux modalités d'accueil différentes, la Résidence Jeunes les Noyers Verts s'adresse à des publics variés : d'un côté des jeunes dans une situation relativement stable ayant besoin d'un logement ponctuellement (études, stages, CDD, mobilité, ...) et de l'autre des jeunes dans des situations plus précaires, nécessitant un accompagnement éducatif. L'ensemble de ces jeunes cohabite au sein des deux structures d'hébergement.

De plus, l'ensemble des services et activités collectives proposés par la Résidence sont ouverts à l'ensemble des jeunes. L'équipe de la Résidence fait en sorte de pouvoir permettre l'accès au plus grand nombre (coût, horaires, etc.)

Comment les jeunes sont associés et valorisés dans cette organisation ?

Au moins une fois par an, des temps d'échanges sont proposés à l'ensemble des résidents, en présence de la Direction, afin de pouvoir tenir compte des envies, suggestions, idées, ... des résidents.

III - LE FJT : UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

1 : Les publics concernés par cet accompagnement pour l'année en cours ?

- Nombre : tous les jeunes hébergés
- Caractéristiques : un accompagnement lié au logement pour tous (démarches administratives, budget, entretien du logement, ...), un accompagnement plus global pour les jeunes suivis dans le cadre de la commission interpartenariale, en lien avec les partenaires (emploi/formation, santé, ...)
- Mode de prescription :
- Problématiques rencontrées : précarité professionnelle et financière, difficultés à gérer un budget, fragilité affective et/ou psychologique, incapacité à assurer seuls les diverses démarches administratives, ruptures sociales et familiales, comportements débordants au sein de la Résidence

2 : Méthode et organisation de cet accompagnement

- Contractualisation : des contrats d'hébergement renouvelés régulièrement avec les jeunes (de 2 fois par mois à 3 fois par an selon la situation et le projet du jeune) précisant les modalités de cet hébergement et des objectifs d'accompagnement pour le résident sur la période à venir, un contrat d'objectifs signé avec le référent social (ASE, ...) lorsque la situation le nécessite
- organisation des équipes : une répartition des suivis entre les deux éducatrices spécialisées afin que chaque jeune ait une personne référente qui suive l'avancée de son projet, des réflexions en réunion d'équipe sur les problématiques des jeunes rencontrés, des accompagnements physiques pour les démarches, des rencontres communes avec les partenaires
- rapports...

3 : Les actions, outils, dispositifs mis en place pour prendre en compte la globalité du jeune ?

- Accès aux droits : un point information/renseignements est en accès libre dans la salle collective ; des informations collectives peuvent être effectuées ; dans le cadre de l'accompagnement proposé, les éducatrices aident les jeunes dans leurs démarches d'accès au droit (information, aide pour remplir les documents, accompagnement physique,...)
- Accès au logement autonome : accompagnement pendant l'hébergement pour permettre aux jeunes d'être autonomes dans l'ensemble des démarches à effectuer, ainsi qu'un accompagnement à la sortie
Un suivi individualisé par la personne de la MAIJ peut être effectué après le départ du résident pour l'aider dans son installation
- Accompagnement à la Santé : des animations de prévention et de connaissances des droits de chacun en lien avec les partenaires locaux (CPEF, POPS, MDE, URHAJ, ...), un accompagnement individualisé dans les démarches
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle : un important travail en partenariat avec la Maison De l'Emploi afin d'assurer un suivi personnalisé des jeunes dans leurs démarches de formation et d'emploi

4 : Les partenaires mobilisés dans cet accompagnement

- Le monde scolaire et de la formation et le monde de l'entreprise
La Maison De l'Emploi, certains centres de formation, les entreprises d'insertion locales
- Les accompagnements spécifiques (santé, éducation, insertion par l'économique, emploi...)
Le Centre de Planification et d'Education Familiale, les mutuelles adhérentes au Label Santé
- Les acteurs du logement
La CAF, Amallia, les bailleurs sociaux, le CLH
- Autres
- Le service social : les CCAS

IV - L'INSCRIPTION DU PROJET DANS LES POLITIQUES LOCALES

Le FJT participe à la mise en œuvre des politiques locales de la jeunesse et du développement du territoire, ou travaille en partenariat avec les autres acteurs du territoire. Comment ?

Politique locale de la jeunesse

Politique locale de l'habitat

Le FJT est partie prenante de la politique locale de l'habitat sur le territoire du Pays Voironnais. Nous participons au Comité de Pilotage du nouveau PLH (2012-2017). Nous participons comme membre de la commission du CLH.

V - L'ENGAGEMENT DU FJT DANS UN PROCESSUS D'ÉVALUATION (LOI DU 2 JANVIER 2002) ET LA DÉMARCHE QUALITÉ

Indication sur les processus et actions en cours

Sur l'année 2010, le FJT a continué son évaluation interne en participant à la démarche Kalitiss avec d'autres FJT du département.

QUATRIEME PARTIE :

LES PERSPECTIVES

Ce chapitre permet de faire un bilan synthétique de l'année en cours et de donner des indications sur l'évolution projetée à court et moyen terme.

Ces perspectives de développement peuvent être relatives :

- au bâti
- aux orientations socio-éducatives (identifier les marges de progrès possibles)
- autres

Au cours de l'année 2010, les travaux de l'aménagement de la nouvelle salle collective et du lieu de stockage ont été effectués et terminés. Ce chantier a entraîné le blocage de certains logements. La nouvelle salle collective a permis de redynamiser les actions collectives au sein de la Résidence.

Au niveau de l'accompagnement des jeunes, du fait de l'évolution des situations familiales et professionnelles des jeunes, une expérimentation proposée par le Conseil Général a été mise en place depuis janvier 2011.

Celle-ci permet notamment de proposer à des jeunes de 18 à 25 ans un Accompagnement Jeune Adulte (AJA) sous forme de contrat signé avec le Conseil Général, visant à permettre aux jeunes d'être soutenus dans l'ensemble de leurs démarches et leur projet et leur permettant également de pouvoir bénéficier, si besoin, d'une aide financière minimum.

Cet appel à projet modifie considérablement la manière de travailler des éducatrices du FJT, qui sont amenées à proposer un accompagnement globalisé aux jeunes et donc à les voir de manière très régulière, afin de les amener à acquérir l'autonomie nécessaire à leur vie d'adulte.

Cela nécessite également une réorganisation du service afin d'accueillir au mieux les jeunes en fonction de leurs problématiques.

ANNEXES

ELEMENTS NOUVEAUX A PRODUIRE :

Capacité d'accueil général et conventionné (confer Partie 2) ci-après

Conventions importantes notamment de partenariats

Ce document s'appuie sur et vient en complément des éléments suivants du dossier vert, annexés :

- Observatoire de la population accueillie
- Fiche activité « gestion de logements
- Fiche activité « accès au logement indépendant »
- Fiche activité « autres fiches synthétiques d'activité »
- Fiche « personne morale »
- Fiche FONJEP (demande de reconduction, contrôle annuel occupation du poste)
- Analyse de gestion prévisionnelle N
- Analyse de gestion réel N- 1
- Rapport commissaire aux comptes ou comptes annuels attestés.

ANNEXE 1

CAPACITE D'ACCUEIL GENERAL ET CONVENTIONNE

ETAT PREVISIONNEL

Cette déclaration fait référence aux données du 1 janvier de l'année en cours(N), en intégrant les modifications connues pour l'année N et attendues en N+1 .

① CAPACITE GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT ET DES SES ANNEXES EVENTUELLES

Nombre de lits sélectionnés par la dernière Commission Régionale des FJT (CRFJT).	56
Nombre de lits présentés à la sélection lors de la prochaine CRFJT. (1-1)	0
Raisons d'une évolution éventuelle du nombre de lits :	
Date prévue pour la modification de capacité : mois / année	

(2) CONVENTIONNEMENTS

2-1 Nombre de logements et places en ALT

Nombre de logements conventionnés en ALT au 01.10.(N) et nombre de places	0
Date de la dernière convention signée avec le préfet	
Evolution envisagée : oui non	
Raison de l'évolution annoncée :	

2-2 Nombre de lits (places) sous « habilitation justice »

Nombre de lits conventionnés par l'arrêté d'habilitation	0
Date du dernier arrêté d'habilitation	
Durée de validité de l'arrêté	
Evolution envisagée : oui non	
Raison de l'évolution annoncée :	

2.3 Nombre de lits (places) réservés pour le traitement social dans le cadre de l'aide aux jeunes majeurs (mission du département)

Nombre de lits (places) conventionnés	0
Date de la convention signée avec le Conseil Général	
Durée de validité de la convention	
Evolution éventuelle du nombre de lits conventionnés au 01.01.200	
Raison de l'évolution annoncée :	

2.3 Nombre de lits (places) réservés dans le cadre d'une autre convention (« Auberge de Jeunesse », centre de formation, établissement de protection de l'enfance...)

Nombre de lits (places) conventionnés	0
Date de la convention signée	
Durée de validité de la convention	
Evolution éventuelle du nombre de lits conventionnés au 01.01.200	
Raison de l'évolution annoncée :	

Récapitulatif :

◆ Capacité globale d'accueil du FJT sollicitée en agrément à la

prochaine CRFJT

56

lits

◆ Capacité d'accueil conventionné prévu au 01.01.2010

ALT

0

PJJ

0

CG

0

Autre

0

TOTAL

0